

HABILITATION ELECTRIQUE C18 - 510 B/2/V**■ ■ ■ Objectif :**

Sensibiliser les participants aux dangers du courant électrique ; connaître les dangers de l'électricité et être capable de mettre en œuvre les méthodes et procédures permettant d'effectuer des opérations d'ordre électrique à proximité d'installations électriques sous tension dans les meilleures conditions de sécurité

■ ■ ■ Public et Prérequis :

Personnel Electricien travaillant dans un environnement des risques électriques et/ou réalisant exclusivement des travaux d'ordre électrique et/ou des manœuvres permises.

■ ■ ■ Durée :

1 jour - 7 Heures

■ ■ ■ Nombre de stagiaires :

Groupe de 10 personnes maximum

■ ■ ■ Méthodes Pédagogiques :

Cours théorique

Examen de contrôle des connaissances (détermination du niveau d'habilitation

■ ■ ■ Programme :

Test de connaissance en électricité : attention si le niveau n'est pas suffisant la personne ne pourra suivre la formation

Module Tronc commun N°2 :

Les effets du courant électrique sur le corps humain
Les noms et les limites des différents DOMAINES DE TENSION

Les ZONES D'ENVIRONNEMENT et donner leurs limites

Le principe d'une HABILITATION

La définition des symboles d'HABILITATION

Les rôles de chacun

Les principes généraux de prévention à appliquer au cours d'une OPERATION électrique

Les séquences de la mise en sécurité d'un circuit (CONSIGNATION, MISE HORS TENSION, MISE HORS DE PORTEE) et préciser le déroulement des OPERATIONS de VERIFICATION D'ABSENCE DE TENSION

Les équipements de protection collective et leur fonction (barrière, écran, banderole ...)

Les moyens de protection individuelle et leurs limites d'utilisation

Les risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilisés dans l'ENVIRONNEMENT

La conduite à tenir en cas d'accident corporel conformément à l'Article 13

La conduite à tenir en cas d'incendie dans un ENVIRONNEMENT électrique conformément à l'article 13.

Module Intervention Exécutant et chargé de travaux hors tension en basse tension (B2,B2V)

■ ■ ■ Evaluation / Examen :

Délivrance d'une attestation de formation, après évaluation et contrôle des connaissances (note minimale 12/20), permettant à l'employeur de délivrer le titre d'habilitation correspondant.

■ ■ ■ Lieu :

Dpt 92 et 77

■ ■ ■

Inter / intra

■ ■ ■ Tarif :

Nous consulter



www.acte1formation.fr

